



# Bruges

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20241023-2024-BRU029-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2024

Le 24 septembre 2024

**DEC-2024-084**

PTO / Centre commande publique / All

## DÉCISION

VU la délibération du Conseil Municipal (n° 2020.03.05) en date du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU l'arrêté du Maire (n°2024-PERM-20) en date du 31 janvier 2024, reçu à la Préfecture de la Gironde le 1<sup>er</sup> février 2024, portant délégation de fonction à M. Pierre CHAMOULEAU, 8ème Adjoint au Maire, délégué à l'administration générale, à la citoyenneté et à la commande publique,

VU la décision n°DEC-2024-57 transmise au contrôle de légalité le 15 juillet 2024, attribuant un accord cadre de maîtrise d'œuvre des espaces publics de la phase 3 du réaménagement du centre-ville et de médiation urbaine à la société EXIT Paysagistes associés

**CONSIDERANT** le souhait de la Ville de Bruges de lancer une mission de maîtrise d'œuvre des espaces publics de la phase 3 du réaménagement du centre-ville et de médiation urbaine pour répondre aux besoins de sa population

**CONSIDERANT** l'attribution d'un accord-cadre de maîtrise d'œuvre des espaces publics de la phase 3 du réaménagement du centre-ville et de médiation urbaine la société EXIT Paysagistes associés (SIRET 449 704 709 00038), domiciliée au 204 Cours Saint-Louis, à BORDEAUX (33300);

**CONSIDERANT** la consultation pour le marché subséquent n°1 pour la mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du centre-ville phase 3 envoyée au titulaire le 24 juillet 2024 sur la plateforme de dématérialisation,

**CONSIDERANT** la proposition la société EXIT Paysagistes associés (SIRET 449 704 709 00038), domiciliée au 204 Cours Saint-Louis, à BORDEAUX (33300) pour un montant global et forfaitaire de 465 000 € HT soit 558 000 € TTC ;

VU le rapport d'analyse des offres,

Le Maire **DECIDE** :

- **D'attribuer et signer** le marché subséquent n°1 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du centre-ville phase 3 à la société EXIT Paysagistes associés (SIRET 449 704 709 00038), domiciliée au 204 Cours Saint-Louis, à BORDEAUX (33300) ;
- **De payer** à réception d'une facture, le prix global et forfaitaire de 465 000 € HT soit 558 000 € TTC

Les dépenses sont inscrites sur le budget de l'exercice en cours.



# Bruges

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour copie conforme au registre des décisions.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20241023-2024-BRU029-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2024

**Le Maire,**

**Brigitte TERRAZA**

